

Urbanisme et qualité

L'urbanisme est l'ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, en vue d'**assurer le bien-être des personnes tout en préservant l'environnement.**

Il est important qu'une commune ait une démographie dynamique. La vie de ses écoles, associations, équipements est liée au renouvellement de sa population. Pour cela, il faut construire du logement individuel et collectif, de l'accession et du locatif, du social et du privé.

D'autre part, pour préserver nos espaces naturels et agricoles, les nouvelles règles d'urbanisme amènent à densifier l'habitat.

La nécessité de construire et celle de préserver l'environnement ne sont pas antinomiques. Si un maire ne peut refuser de signer un permis de construire qui est en règle, il peut en amont mener un travail avec les promoteurs pour que les projets s'intègrent au mieux dans le bâti existant.

C'est ainsi que nous avons pu faire évoluer un projet de 40 logements en collectif dans le quartier de Brandegaudière en 13 maisons jumelées.

De même lors des réflexions sur l'Hoirie, des rencontres entre marché U, les commerçants du bourg et la mairie ont eu lieu. Un compromis a été trouvé pour un bâtiment de 4000m² avec 2000m² de vente, sans galerie commerçante ni snack et avec un parking enterré.

Mais en 2014, changement de majorité, évolution du projet et en 2017, le permis signé par le maire autorise 2500m² de vente, la création d'un snack et un parking extérieur de 59 places.

La question des nuisances sonores et visuelles occasionnées par le parking extérieur, l'impact du snack sur les commerces existants, le choix architectural et son impact sur l'intégration de ce bâtiment industriel dans un environnement résidentiel auraient dû être travaillés en amont avec le promoteur.

Cet exemple, emblématique, n'est malheureusement pas unique.

Plutôt que d'annoncer une charte paysagère sans aucune validité légale, il serait temps de travailler réellement en amont pour que les constructions à venir s'intègrent au mieux dans leur environnement, pour que les circulations douces, la végétalisation et les plantations d'arbres dans l'espace public soient une réalité.

La responsabilité des élus est d'engager ces discussions. Assurer le bien vivre de nos concitoyens c'est aménager la ville pour que chacun s'y sente bien tout en respectant la qualité de vie de nos quartiers.

Pays Voironnais, nouveau mandat, nouvelle gouvernance

Les élus communautaires ont élu en juillet le nouvel exécutif. M. Cattin, maire de Voissant a été élu président. Il a choisi d'en modifier fortement le fonctionnement en optant pour une gouvernance autour de 4 pôles : Transition écologique, Solidarités, Economie, et Gouvernance. Dans ces pôles, des vice-présidents sont chargés de rendre opérationnelles les orientations prises. Certains d'entre eux sont épaulés par des conseillers délégués.

1^{ère} interrogation : alors que précédemment un vice-président était en charge des finances, ce poste a été confié à un conseiller délégué. Sans douter de son investissement, nous nous étonnons qu'un rouage essentiel de la conduite des projets du Pays Voironnais ne soit pas plus intégré dans les décisions. Au vu de la nécessaire vigilance sur les budgets et les ressources financières et humaines nous serons attentifs à ne pas nous déconnecter des réalités financières.

Autre enjeu : le nombre de membres des commissions. Celles-ci ont pour rôle la préparation, la discussion des projets votés par le conseil communautaire. Or certains points « techniques » ne seraient abordés que pour information dans les commissions. Quels critères pour déterminer ce qui est technique ou relève de la décision politique ? Ne risque-t-on pas de voir une certaine forme de technocratie prendre le pas sur les choix des élus ? Ce qui nous inquiète le plus est la capacité à construire les conditions optimales d'échanges et débats au sein des commissions. En effet, par le regroupement en quatre pôles le nombre d'élus communautaires participant sera bien plus important qu'avant. Par exemple alors que les échanges autour des mobilités, sur l'eau ou l'environnement étaient discutés dans des instances dédiées, ils seront désormais abordés dans une même réunion. Aurons-nous la capacité à mobiliser, intéresser lors de ces commissions ? Le risque est de démobiliser certains élus, notamment ceux des plus petites communes lors de séances aux ordres du jour pléthoriques. Il ne faut pas que le découragement s'instaure, que seuls quelques élus s'impliquent et que la vertu des débats s'efface.

Au sein de l'exécutif, M. Rémond le maire est vice-président en charge de la qualité de l'air et des mobilités, M. Goy conseiller délégué au tourisme et M. Soubeyroux conseiller délégué à l'aménagement numérique.

Vous pouvez compter sur vos élus communautaires pour faire progresser le Pays Voironnais et conforter Voreppe.

Vos élus de Vivons Voreppe 2020